

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Commissariat général au développement durable

Circulaire du 26 août 2009 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, frais divers, bâtiment, travaux publics

NOR : DEVK0922142C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant.

Circulaires complétées par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 du 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat à Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ; Monsieur le vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, directions régionales de l'équipement, directions interdépartementales des routes, centres d'études techniques de l'équipement, centres interrégionaux de formation professionnelle, laboratoires est et ouest parisiens, services de la navigation, services maritimes et de navigation, services spéciaux des bases aériennes) ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements (directions départementales de l'équipement et de l'agriculture, directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement de Paris, services maritimes) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Madame et Monsieur les directeurs des écoles nationales des techniciens de l'équipement, établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique de l'aviation civile ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- de l'indice frais divers (FD) ;
- des index espaces verts (EV) ;
- des indices FV (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiment nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois de mai 2009.

Les valeurs mensuelles de ces index sont applicables à la date de publication du BT01 au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

*La chef de service de l'économie,
de l'évaluation et de l'intégration
du développement durable,*

F. MAUREL

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index bâtiments nationaux pour le mois de mai 2009

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état.....	BT 01	800,3
Terrassements.....	BT 02	760,1
Maçonnerie, blocs et briques.....	BT 03	786,8
Ossature, ouvrages en béton armé.....	BT 06	743,7
Ossature et charpentes métalliques.....	BT 07	570,4
Plâtrerie (cloisons et enduits).....	BT 08	788,8
Carrelage et revêtement céramique.....	BT 09	714,3
Revêtements en :		
Plastique.....	BT 10	993,7
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2).....	BT 11	835,8
Moquette (fibres naturelles) (2).....	BT 12	675,0
Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés.....	BT 14	782,6
Charpente bois en :		
Résineux (7).....	BT 16a	109,8
Chêne (7).....	BT 17a	111,0
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure, y compris cloisons et parquets (7).....	BT 18a	109,8
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7).....	BT 19a	109,3
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7).....	BT 20a	108,5
Fermetures de baies en :		
Plastique (3).....	BT 26	606,4
Aluminium.....	BT 27	626,3
Métal ferreux.....	BT 28	690,4
Couverture et accessoires en :		
Ardoises de schiste.....	BT 30	823,9
Tuiles en terre cuite.....	BT 32	658,9
Tuiles en béton.....	BT 33	746,7
Zinc et métal (sauf cuivre) (4).....	BT 34	645,4
Bardeaux d'asphalte.....	BT 35	665,2
Plomberie sanitaire (y compris appareils).....	BT 38	1 088,8
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique).....	BT 40	944,9
Ventilation et conditionnement d'air.....	BT 41	681,0
Menuiserie en :		
Acier et serrurerie.....	BT 42	648,3
Alliage d'aluminium.....	BT 43	675,2
Vitrierie, miroiterie (5).....	BT 45	889,4
Peinture, tenture.....	BT 46	821,6
Electricité.....	BT 47	997,0
Ascenseurs.....	BT 48	891,2
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité.....	BT 49	160,5

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Rénovation, entretien tous corps d'état.....	BT 50	168,1
Menuiseries PVC.....	BT 51	149,9
Imperméabilité de façades.....	BT 52	144,5
Étanchéité asphalte, multicouche.....	BT 53	148,5

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de avril 2009 (452,3), utilisée pour le calcul des index BT du mois de mai 2009.

- (1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).
 (2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).
 (3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.
 (4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.
 L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.
 L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).
 (5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé BT 45 vitrerie-miroiterie publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire n° 2003-37 du 27 mai 2003).
 (6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques) ; il en résulte un index unique, appelé BT 03 maçonnerie, blocs et briques, publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003).
 L'index BT 04 est supprimé.
 (7) Les index BT 16a, BT 17a, BT 18a, BT 19a et BT 20a remplacent les index BT 13, BT 15, BT 16, BT 17, BT 18, BT 19, BT 20, BT 21, BT 22, BT 23, BT 24 et BT 25, la circulaire est disponible sur le site [http://www.developpement-durable.gouv.fr/rubrique Ressources, territoires et habitats/Construction/index-indices BTP](http://www.developpement-durable.gouv.fr/rubrique_Ressources_territoires_et_habitats/Construction/index-indices_BTP) pour toutes informations : Cellule-indexbtp.Daei.SG@developpement-durable.gouv.fr.

LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle :

Mai 2009 800,3
Avril 2009 797,8

Variation

+ 0,31 %

Evolution annuelle :

Mai 2009 800,3
Mai 2008 799,5

Variation

+ 0,10 %

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :

Mai 2009 452,3 (valeur avril 2009)
Avril 2009 451,2 (valeur mars 2009)

Variation

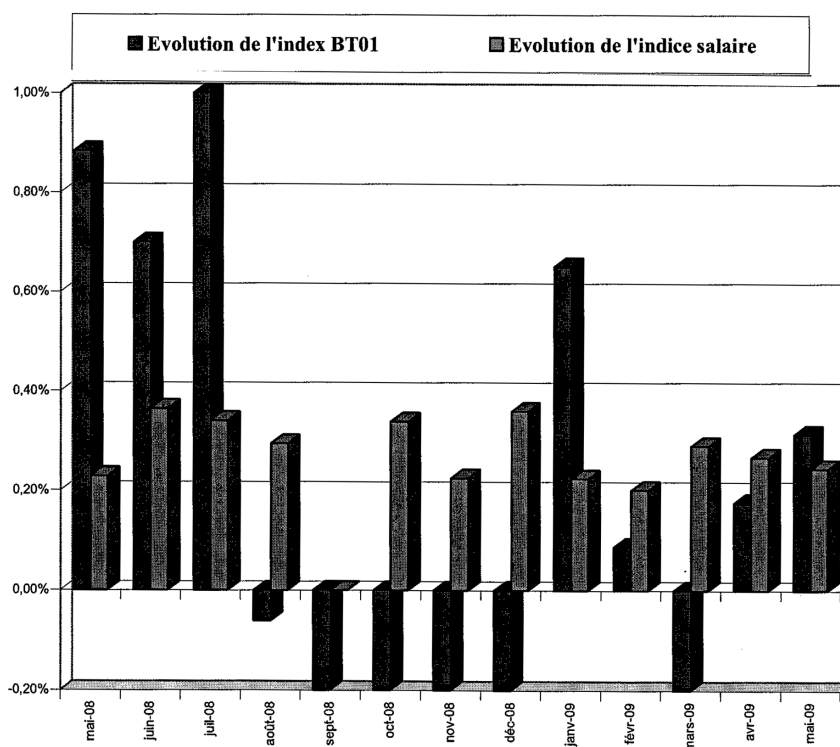
+ 0,24 %

Evolution annuelle :

Mai 2009 452,3 (valeur avril 2009)
Mai 2008 438,3 (valeur avril 2008)

Variation

+ 3,19 %



INDEX TRAVAUX PUBLICS

Valeur des index travaux publics nationaux pour le mois de mai 2009

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux	TP 01	616,5
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales.	TP 02	623,1
Terrassements généraux	TP 03	633
Sondages et forages	TP 04	579
Travaux en souterrains traditionnels (1)	TP 05a	123,5
Travaux en souterrains en tunnelier (1)	TP 05b	122,3
Dragages fluviaux	TP 06	546,6
Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes	TP 07b	93
Routes et aéroports avec fournitures	TP 08	655,6
Routes et aéroports sans fournitures	TP 08 bis	641,4
Travaux d'enrobés	TP 09	742,1
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures)	TP 09 bis	626,6
Travaux d'entretien des voiries et aéroport	TP 09 ter	169
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux (2)	TP 10a	122,6
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture de tuyaux	TP 10 bis	670,4
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3)	TP 11	127,5
Réseaux d'électrification	TP 12	522
Charpentes et ouvrages d'art métalliques	TP 13	486,6
Travaux immergés par scaphandriers	TP 14	124

(1) L'index TP 05 a été décomposé en 2 index (TP 05a « les travaux traditionnels » et TP 05b « les travaux au tunnelier »).
(2) L'index TP 10a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.
(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

LES INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Evolution mensuelle :

Mai 2009 616,5
Avril 2009 613,6

Variation

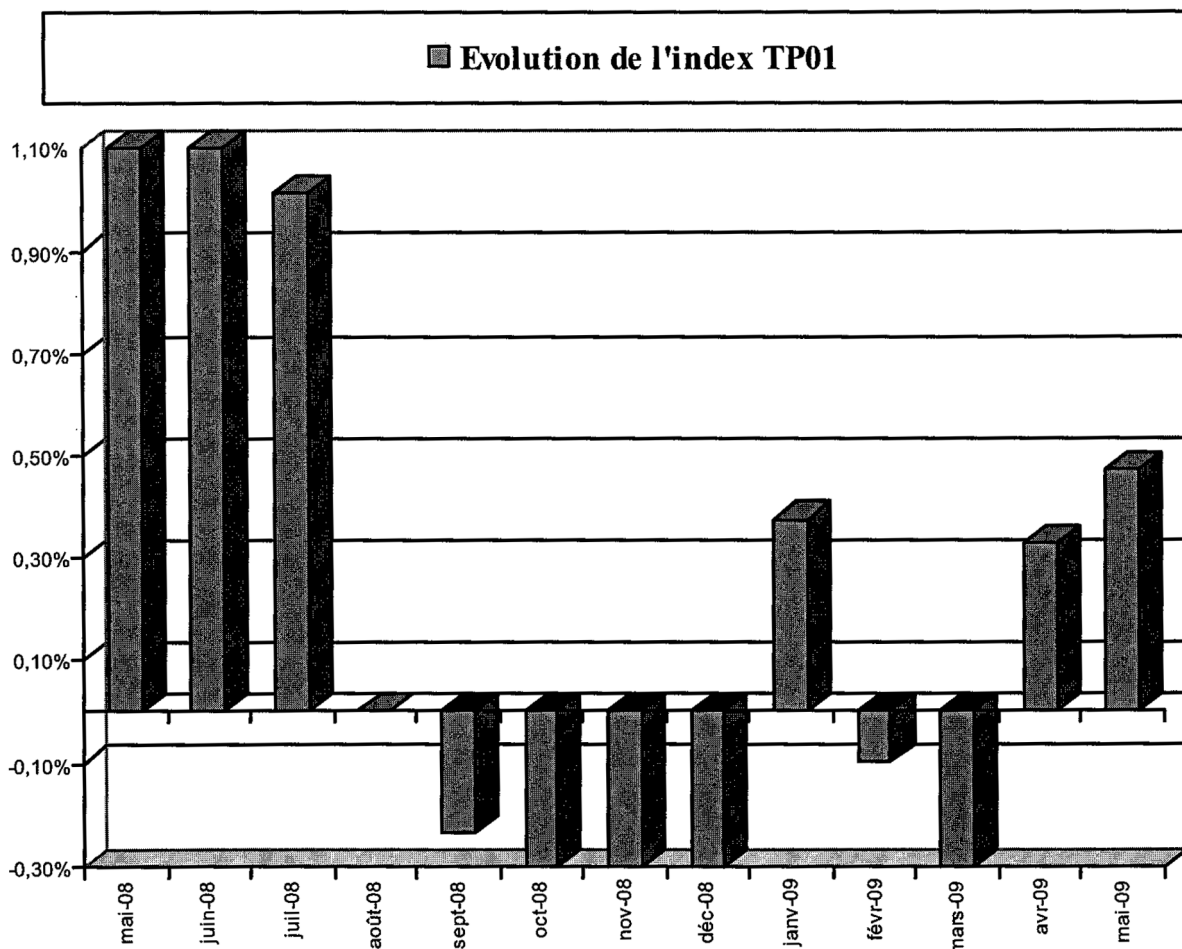
+ 0,47 %

Evolution annuelle :

Mai 2009 616,5
Mai 2008 622,9

Variation

- 1,03 %



INDEX ESPACES VERTS

Application de la circulaire du 29 février 2008
(NOR : DEVK0807576C)
relative à la création des index EV

(Base 100 : janvier 2008)

DÉFINITION	CODE	VALEUR MAI 2009
Travaux de végétalisation	EV 1	112,8
Application de produits phytosanitaires	EV 2	103,4
Travaux de création d'espaces verts	EV 3	102,8
Travaux d'entretien d'espaces verts	EV 4	102,0

FRAIS DIVERS

Dates	Valeur
Mai 2008	108,5
Juin 2008	108,2
Juillet 2008	109,4
Août 2008	109,4
Septembre 2008	108,8
Octobre 2008	110,3
Novembre 2008	110,1
Décembre 2008	110,3
Janvier 2009	111,1
Février 2009	111,5
Mars 2009	111,3
Avril 2009	110,8
Mai 2009	110,7

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fournitures de graines)

Dates	Valeur
Mai 2008	114,5
Juin 2008	114,5
Juillet 2008	121,6
Août 2008	121,6
Septembre 2008	121,6
Octobre 2008	119,3
Novembre 2008	119,3
Décembre 2008	119,3
Janvier 2009	125,3
Février 2009	125,3
Mars 2009	125,3
Avril 2009	144,7
Mai 2009	144,7

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS**

FV (fournitures de végétaux)

Dates	Valeur
De septembre 2007 à août 2008	100,0
De septembre 2008 à août 2009	100,3

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

(Base 100 : janvier 1988)

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO] à compter du 1^{er} janvier 1988)

Dates	Valeur
Mai 2008	179,2
Juin 2008	181,7
Juillet 2008	182,1
Août 2008	180,1
Septembre 2008	179,4
Octobre 2008	177,6
Novembre 2008	175,1
Décembre 2008	172,3
Janvier 2009	170,2
Février 2009	170,7
Mars 2009	169,4
Avril 2009	170,2
Mai 2009	169,9

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

– l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le PSD D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

– l'indice ICC pour une part de 3 % ;

– l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;

– l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Dates	Valeur
Mai 2008	779,0
Juin 2008	781,3
Juillet 2008	785,5
Août 2008	785,8
Septembre 2008	785,9
Octobre 2008	785,6
Novembre 2008	782,8
Décembre 2008	781,4
Janvier 2009	779,8
Février 2009	779,9
Mars 2009	780,5
Avril 2009	778,9
Mai 2009	779,1

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM produits de marquage par l'index PMR produits de marquage routier

PMR (produits de marquage routier)

(Base 100 : novembre 1998)

Dates	Valeur
Mai 2008	148,2
Juin 2008	148,2
Juillet 2008	148,2
Août 2008	151,6
Septembre 2008	151,6
Octobre 2008	151,6
Novembre 2008	150,1
Décembre 2008	150,1
Janvier 2009	150,1
Février 2009	144,2
Mars 2008	144,2
Avril 2009	144,2
Mai 2009	147,0